

MAIRIE D'ORCET  
REÇU LE

11 JUIN 2021

République française  
Département du Puy-de-Dôme  
Commune d'Orcet  
Séance du Conseil municipal du 25 mai 2021

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

10 JUIN 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

## Modification des tarifs de la garderie et du restaurant scolaire.

L'an deux mille vingt-et-un, le 25 mai, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

**Etaient présents ou représentés (23)** : Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHÉLY, François MARQUET, Jean-Paul BOUVIER, Bénédicte BORREL représentée par Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Francis GILBERT, Michèle PINET, Bernard DUCREUX, Christian GIRY, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Magali LEWICKI, Marie TRICOT, Patricia FOUGERE, Arnaud MITORAJ, Sophie MATHIS, Xavier DUBOIS, Aline TETEVIDE, Julie DURIEZ, Valéry VIALARD, Alexandra PIRON

**Secrétaire de séance** : Xavier DUBOIS

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Vu le budget 2021,

Vu que les tarifs actuels de la garderie et du restaurant scolaire,

Considérant l'augmentation constante des effectifs,

Considérant dès lors la nécessité de recruter du personnel supplémentaire pour accueillir et encadrer les enfants,

Considérant l'augmentation du prix des denrées alimentaires,

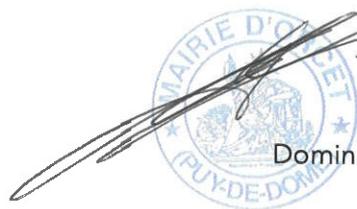
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De fixer** les tarifs du service de garderie scolaire comme suit :

Quotient familial	Nombre d'enfants	Tarifs 2020-2021	proposition d'augmentation de 5% pour 2021-2022 (en €)
Inférieur à 400	1 <sup>er</sup> enfant	1.31 €	1.38 €
	2 enfants	2.47 €	2.59 €
	3 enfants	3.38 €	3.55 €

Compris entre 401 et 700	1 <sup>er</sup> enfant	1.70 €	1.79 €
	2 enfants	3.18 €	3.34 €
	3 enfants	4.23 €	4.44 €
Compris entre 701 et 1100	1 <sup>er</sup> enfant	2.18 €	2.29 €
	2 enfants	4.10 €	4.31 €
	3 enfants	5.18 €	5.44 €
Supérieur à 1100	1 <sup>er</sup> enfant	2.65 €	2.78 €
	2 enfants	5.02 €	5.27 €
	3 enfants	6.16 €	6.47 €
Garderie occasionnelle		5.63 €	5.91 €

Fait à Orcet le : 27 mai 2021  
 Signé le : 27 mai 2021 à Orcet  
 Publié le : 27 mai 2021  
 Transmis le : 27 mai 2021



Le Maire,

Dominique GUELON

Page 2 sur 2

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de mes services et d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.